

Appel à projet Fresque murale – Résidence autonomie Les Champs Fleuris 2022

1. La résidence autonomie et le contexte :

La Résidence Autonomie Les Champs Fleuris est située dans le quartier de la Guillebotte aux Ponts de Cé, ville de la périphérie d'Angers dans le Maine-et-Loire.

Elle accueille 95 résidents, dont la moyenne d'âge est de 85 ans. Chacun dispose d'un appartement de 30m² et peut bénéficier d'espaces collectifs (restaurant, laverie, ..) ou encore d'animations collectives.

Le propriétaire, Maine-et-Loire Habitat, ainsi que le gestionnaire de l'établissement, le C.C.A.S. des Ponts-de-Cé, ont souhaité effectuer des travaux d'amélioration au sein de la Résidence Autonomie Les Champs Fleuris. Ce programme s'étend sur deux années, 2021 et 2022. La capacité d'accueil reste identique, soit 91 logements pour 95 places.

Il s'agit essentiellement de:

- Travaux de surélévation par la création de 6 logements,
- Travaux d'isolation par l'extérieur consécutifs à l'audit énergétique,
- Travaux de rénovation des logements
- Travaux d'aménagements, d'extension et d'embellissement.

De ce chantier est née l'idée de la réalisation d'une fresque afin de valoriser cette grande rénovation.

L'objectif de cet appel à projet est de désigner un (ou des) artiste(s) pour intervenir sur la réalisation de cette fresque, qui serait inaugurée en même temps que l'ensemble de la rénovation en septembre 2022.

2. Emplacement de la fresque

La fresque sera située à l'entrée principale de la Résidence, sur un unique mur d'une surface de 47m², cf. plan en annexe 1

La fresque pourra être visible par toute personne entrant dans la Résidence, mais également depuis la rue, cf. Deux photos de l'entrée en annexe 2.

3. Cahier des charges du projet du candidat :

- prise en compte des lignes données par les résidents : cf. annexe 3
- prise en compte des caractéristiques du mur et de son emplacement
- prise en compte des personnes qui habitent ou fréquentent la résidence, en tant que futurs spectateurs de la fresque :

Les habitants de la Résidence sont un public âgé de 60 à 101 ans, 95 résidents en tout. Il s'agit d'un fonctionnement en logement privatif, de nombreuses personnes circulent ainsi dans le lieu, les familles, les amis, les professionnels de l'accompagnement (services à domicile, infirmières, médecins, psychologues, kiné, coiffeuses, ...) et de nombreux bénévoles.

- durabilité de l'œuvre : la réalisation devra être la plus pérenne possible. Les matériaux employés devront être résistants, ainsi que les couleurs employées et l'artiste devra en apporter la garantie.

4. Conditions financières :

L'artiste lauréat recevra 10 000 euros d'honoraires incluant ses frais de transport, de repas et d'hébergement éventuels, les frais de production et le matériel nécessaires pour la mise en œuvre (échafaudages ou autre). Le cadre juridique, technique et financier de l'appel à projets sera détaillé dans un contrat signé entre le ou les artistes retenus et Maine et Loire Habitat.

5. Calendrier :

- date limite réponse appel à candidature : 31 mai 2022
- jury : juin 2022
- désignation du Lauréat : juin 2022
- réalisation : juillet-août 2022
- inauguration : septembre 2022

6. Critères de sélection :

- Proposition artistique (60%) :

La qualité artistique et une démarche artistique singulière et affirmée

La cohérence du projet et la capacité de l'artiste à lui donner sens

La capacité de l'artiste à ancrer sa proposition dans une démarche in situ (prise en compte de l'environnement, l'architecture du bâtiment, les usagers)

- Faisabilité (40%) - La faisabilité du projet (technique et financière)

7. Modalités de candidature :

Les candidatures sont à adresser par courriel au format PDF

à l'adresse mail : rivedarts@ville-lespontsdece.fr

au plus tard le 31 mai 2022 à minuit.

L'objet des courriels d'envoi des candidatures est obligatoirement libellé comme suit :

« Candidature fresque Les Champs Fleuris – Prénom - Nom »

Les candidatures devront intégrer les éléments suivants :

- Un dossier artistique comprenant un portfolio et un CV détaillé
- Une note d'intention accompagnée d'une ou plusieurs simulations de l'œuvre intégrée sur le site ou a minima d'une esquisse du projet artistique
- Une fiche technique du projet
- Un budget prévisionnel
- Un n° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures.
- Un n° de sécurité sociale.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

8. Contact pour toute question ou information complémentaire :

Claire BERTHE – Mairie des Ponts-de-Cé

Rive d'Arts

rivedarts@ville-lespontsdece.fr

06 89 61 99 13

Annexe 1 – Vue du ciel – Emplacement de la fresque



Annexe 2 – Photographies de la façade



Annexe 3 – Recueil de souhaits des résidents

Recueil effectué auprès des résidents et du personnel le 4 février 2022

Cette liste est indicative et permet d’orienter les propositions. Il n’est pas impératif de tenir compte de toutes les propositions.

- présence d’un champ (en référence au nom de la résidence)
- présence de fleurs, avec un côté sauvage, dans le champ, avec un paysage plutôt local (les goganes ont été citées, les coquelicots). L’idée d’un bouquet de roses a aussi été évoquée
- présence des arbres
- présence des oiseaux, avec du mouvement (un oiseau venant vers le spectateur)
- le soleil levant
- évocation de la vie de la résidence, les lieux fréquentés à l’intérieur et à l’extérieur (salle d’animation, salle à manger, logements, boulodrome)
- évocation des résidents aux-mêmes (présence humaine)
- évocation des familles qui viennent voir leurs proches, et surtout les enfants
- évocation de la musique (notes de musique)
- utilisation de couleurs vives et gaies
- choix d’une technique qui donne du relief (mosaïque ? Ou autre approche)